

→→→ 1.3 – Clientèle du Forestier en chef



Manuel de détermination des possibilités forestières

Le 18 juillet 2024

La population du Québec : cliente du Forestier en chef

Le Forestier en chef est nommé par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec pour un mandat de 5 ans. Il exerce, dans une perspective de développement durable, les fonctions qui lui sont conférées par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* avec l'indépendance que celle-ci lui accorde. Ses principales fonctions sont reliées aux forêts du domaine de l'État, couvrant 42,1 millions d'hectares.

À l'intérieur du cadre légal et réglementaire, le Forestier en chef exerce ses responsabilités en lien avec ses éléments de mission afin d'assurer la pérennité de la ressource. Il rend compte périodiquement de ses travaux et de ses résultats à la population du Québec représentée par le gouvernement. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts gère ce bien public au nom de tous les Québécois.

Les travaux du Forestier en chef, ses décisions et leurs motifs sont accessibles au public sur son [site Internet](#). Ils sont regroupés en fonction de ses principaux mandats :

- ▶ Déterminer les possibilités forestières
 - ▶ Présentation des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières aux parties intéressées
 - ▶ Détermination des possibilités forestières et du volume non récolté de la période précédente
 - ▶ Publication de documents sur le calcul, des motifs justifiant les décisions et du Manuel de détermination des possibilités forestières
- ▶ Informer la population
 - ▶ Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts
 - ▶ Publication de rapports, d'analyses, d'avis et de conseils tant à l'égard des forêts privées que des forêts du domaine de l'État
 - ▶ Service de communication distinct pour répondre à la population, aux organismes et aux demandes médias
 - ▶ Participation à l'étude des crédits du ministère
 - ▶ Publication d'un rapport annuel d'activités
 - ▶ Site Internet propre au Forestier en chef
- ▶ Éclairer les décideurs
 - ▶ Analyse de l'impact de projets gouvernementaux ou privés
 - ▶ Conseils à la ministre sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale

Administrativement, le Forestier en chef fait partie du ministère des Ressources naturelles et des Forêts où il occupe un poste de sous-ministre associé conformément à la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1).

Rédaction : Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Révision : Jean Girard, ing.f., M.Sc.; David Baril, ing.f.; Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.; Stéphane Petitclerc, ing.f.

Approbation : Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef